

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 70158 du 2 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1825480S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2018 :

Aupetit Aurélie NIGEND : 182 650 NLS : 8 036 602

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2018 :

Gombert Sylvain NIGEND : 141 375 NLS : 5 271 945

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 octobre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET